

G.R.E.C.



Extrait du

Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais
(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

N° 238, 1^{er} semestre 2023, pages 61-76

Filer la soie à Saint-André-de-Sangonis (Hérault) au XIX^e siècle

Michel-Edouard BELLET*

Saint-André-de-Sangonis est un village au cœur du département de l'Hérault. Il compte actuellement près de 6 500 habitants dans le canton de Gignac. A proximité de villes connues pour leur industrie drapière et le filage du coton et de la laine (Lodève, Clermont-L'Hérault), Saint-André-de-Sangonis – qui compte au XIX^e siècle entre 2 000 et 2 700 habitants – présente l'originalité de développer une industrie de filature de soie.

Nous voulons dresser ici un état de nos connaissances de ces filatures de soie. Cette présence industrielle apparaît en effet comme étonnante dans un contexte qui n'est pas a priori le plus favorable. Il faut se déplacer à 50 km vers le nord (Laroque, Ganges, etc.) pour trouver des usines semblables. C'est aux pieds des Cévennes dont on sait le rôle essentiel dans l'industrie de la soie dès avant le XIX^e siècle¹, qu'elles se développent.

Après un rapide rappel du mode de fonctionnement d'une filature de soie et des règles régissant ces établissements, nous établirons la liste des filatures qui se sont développées au cours du siècle. Puis nous tenterons d'en comprendre l'origine, l'enjeu et l'importance pour le village, balayant au passage quelques lieux communs.

Comment fonctionne une filature de soie ?

La production de la soie suppose l'élevage du « Bombyx du mûrier », chenille qui produit le cocon de soie. Traditionnellement, cet élevage s'effectue dans des magnaneries spécialisées ou bien dans une pièce du domicile des éleveurs. Le revenu procuré par la vente des cocons est suffisamment important pour que l'on consente quelques sacrifices sur l'espace à vivre. D'autant que l'élevage est assez bref, 4 à 6 semaines de travail intensif, à la fin du prin-

temps. Mais ce travail est rentable, environ 3 fois à 3,5 fois le salaire d'une fileuse. L'industrialisation a rendu davantage pérenne l'élevage, avec une deuxième « pousse » à l'automne. Cette « éducation » des vers à soie est fragile et la pousse des « graines » (les œufs) est sensible aux courants d'air, à la température qui doit être maintenue constante et surtout à la possibilité d'assurer l'alimentation unique de ces vers : la feuille de mûrier blanc.

Quand le cocon a été tissé par la chenille, il est étouffé à la chaleur de la vapeur d'eau et ensuite plongé dans l'eau très chaude que l'on agite afin de faire ressortir le fil de soie. Les fils sont dévidés et attachés sur l'écheveau dévidoir (le guindre). Ce sont 1 500 m de fil qui peuvent être obtenus avec un seul cocon. Il s'agit de soie grège (brut) qu'il faut travailler par le moulinage.

Dans l'étape du moulinage, on tord les fils sur eux-mêmes pour en augmenter la résistance et les rendre aptes au tissage. La bobine est alors expédiée dans l'atelier du tisserand, le plus souvent en Cévennes ou dans la région lyonnaise.

Jusqu'au XVIII^e siècle, une fileuse est assistée d'une tourneuse qui est souvent un (e) enfant, et chauffe l'eau nécessaire au décoconnage². On peut donc filer la soie à domicile ou se regrouper entre voisines. Point n'est besoin d'une lourde organisation. Mais si l'on dispose de la force motrice de l'eau, le travail est facilité car celle-ci peut être utilisée pour faire tourner l'appareillage qui entraîne les guindes ou s'enroule le fil de soie.

Joseph, Ferdinand Gensoul (1766-1833) a inventé un procédé industriel qui a bouleversé la production en rassemblant les fileuses dans des ateliers et en faisant entrer la fabrication de la soie dans l'ère industrielle avec toutes ses

conséquences particulièrement néfastes pour les conditions de travail des fileuses. Le procédé Gensoul (1806)³ est constitué d'un appareil à vapeur avec lequel on chauffe l'eau « des bassines dans lesquelles on file les cocons ce qui réduit la quantité de combustible [...] et procure en outre une plus grande quantité et une meilleure qualité de soie ». Le même inventeur perfectionne sa machine en 1823 par « un nouveau moyen de chauffer la chrysalide des cocons ainsi qu'une pompe dite à balancier hydraulique⁴ ».

Le Gard (Cévennes), secondairement l'Hérault, mais aussi la Lozère ou l'Ardèche seront jusqu'au milieu du XIX^e siècle de gros producteurs de soie, environ 10% de la production mondiale.

L'arrivée de la Pébrine et la Flacherie, maladies du vers à soie, va ébranler l'économie à partir des années 1850. Louis Pasteur⁵ s'attache dans un long séjour à Alès, à trouver une solution. Il préconise des mesures d'hygiène mais aussi de sélection des œufs ce qui évitera la catastrophe. L'ouverture du canal de Suez va faciliter l'arrivée de produits orientaux et aussi des premiers produits synthétiques. Cette industrie de la soie finit par se ruiner lentement et subsiste plus modestement dans le courant du XX^e siècle.

Les « tireuses de soie » apparaissent dans la région de Lodève peu avant le milieu du XVIII^e siècle⁶. Une inspection, propose, devant l'expérience de celles-ci, de faire venir une fileuse des Cévennes pour montrer comment faire. Se développe alors, dans cette région du cœur de l'actuel département de l'Hérault, le tirage à domicile mais de façon très modeste. « Le subdélégué Bonafous compte à Lodève cinq tours répartis entre trois particuliers. Il signale aussi quatre tours à Clermont, quatre à Saint-Jean de Fos et trois à Montpeyroux⁷ ». Rien à Saint-André en ce milieu du XVIII^e siècle et très peu de fileuses pour tout le diocèse de Lodève.

Une filature c'est également une architecture. La construction doit être haute, de grandes baies servent à assurer un maximum de lumière du jour. On peut ainsi travailler toute la journée l'été dès le lever du soleil. La proximité d'un ruisseau permet, surtout pour les installations les plus anciennes, d'utiliser sa force motrice en particulier pour les dévidoirs. Les modèles utilisant le pro-

céde Gensoul peuvent voir la chaufferie installée dans un petit bâtiment extérieur ce qui limite les risques d'incendie. Cette modernisation permet un fonctionnement plus étendu dans l'année et souvent toute l'année. Les plus grandes filatures peuvent comprendre un bureau d'administration, des espaces d'élevage de vers à soie (magnanerie) et les logements des fileuses.

Etablissements insalubres et incommodes.

A la naissance du XIX^e siècle, en plein développement de l'industrialisation, naissent de nouvelles règles pour établissements « insalubres, incommodes et dangereux ». Un régime d'autorisation est organisé. Deux textes importants le régissent : le décret du 15 octobre 1810 et l'ordonnance réglementaire du 14 janvier 1815. Avant cette législation, chacun exerce son activité librement au risque que le voisinage ne s'adresse au tribunal en cas de dommages qui doivent alors être réparés. La justification première de cette législation nouvelle est de donner une plus grande liberté à l'industrie qui ne peut vivre continuellement sous le risque judiciaire. On cherche à concilier le droit de l'individu, de la propriété et celui de l'hygiène publique. Nous sommes en phase d'ascension de l'industrialisation et on considère que les entreprises ont besoin de stabilité. Les « émanations gazeuses qu'on peut regarder comme incommodes par leur odeur ou dangereuses par leur effet » sont à contrôler comme celles qui « par le moyen du feu, développe(nt) et dégage(nt) en vapeur ou en gaz, divers principes qui sont plus ou moins désagréables à respirer, et sont réputés plus ou moins nuisibles à la santé ». Du fait de « la terreur qui inspirent...les maladies putrides et les miasmes qui les propagent », « la localisation insouciant⁸ » de l'industrie en milieu urbain ne peut plus être tolérée.

Sont ainsi définies, dans le décret de 1810, trois classes d'industries : « La première comprendra ceux qui doivent être éloignés des habitations particulières ; La seconde, les manufactures et ateliers dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire, mais dont il importe, néanmoins, de ne permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne pas incommoder les propriétaires du

voisinage, ni à leur causer des dommages. Dans la troisième classe seront placés les établissements qui peuvent rester sans inconvénient auprès des habitations, mais doivent rester soumis à la surveillance de la police ». C'est à partir de 1848 seulement que sont mis en place des conseils d'arrondissement et de département : les Conseils d'hygiène et de salubrité. Auparavant, ces institutions restent facultatives. Ces conseils sont constitués de techniciens placés auprès de l'administration préfectorale et donnent leur avis sur divers sujets de santé publique. Ainsi, les distilleries sont considérées comme provoquant des « odeurs et émanations » ou une « altération des eaux ». Les tueries (abattoirs) présentent des « dangers des animaux et des odeurs ». Les filatures de cocons dégagent elles, une « odeur, une altération des eaux ».

S'en suit une véritable procédure dans laquelle le demandeur sollicite auprès de l'autorité administrative, son accord afin d'installer une industrie. Une enquête *commodo et incommodo* est conduite par le maire de la commune puis on recueille l'avis du comité d'hygiène de l'arrondissement puis du département. Le préfet après avis du maire et du sous-préfet, tranche par arrêté. En ville, la situation des biens aux alentours de la fabrique en question est décisive : les prix vont-ils varier, la location fluctuer ? Mais c'est sans doute beaucoup moins vrai en village. L'absence de rétroactivité d'application conduit à la superposition de règles et de situations assez incroyables, la situation administrative ne se stabilise pas rapidement. Les enjeux concernent surtout la nuisance olfactive, le risque d'incendie ou d'explosion, secondairement la fumée mais le bruit ou la poussière ne sont à peu près pas pris en compte. Ne parlons pas du risque pour les ouvriers jamais considéré au motif de l'habitude (!) et ou de l'absence même de réclamations. Nous verrons cette situation évoluer surtout à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Puis les découvertes de l'action microbienne par Pasteur et de toxicités « cachées » (sic) vont changer la donne. Les filatures induisent des nuisances (odeurs, cheminée, chaleur) ce qui permet d'obtenir quelques renseignements. Il faut cependant savoir qu'au stade artisanal, on peut organiser une filature dans de modestes locaux pour une, deux voire trois bassines et

qu'en conséquence ces micro-filatures ne sont pas repérables.

Le 30 juin 1828⁹, le ministre de l'intérieur répond à une demande du préfet de l'Hérault qui souhaite savoir si les filatures entrent dans la catégorie des établissements insalubres définis par le décret de 1810. Cette demande fait suite à des réclamations de voisinage alors qu'un fileur de soie de Montpellier projette de s'agrandir. Le décret du 15 octobre 1810, classe les filatures en deuxième catégorie et en conséquence, doivent être déclarées. Mais l'ordonnance du roi du 14 janvier 1815 n'en parle pas. On estime alors qu'il n'y a généralement pas de plaintes du voisinage et que selon le Comité consultatif des arts et manufactures « ces opérations ne sont en rien incommodes pour les personnes auxquelles on les confie, quel que soit le nombre de fourneaux ou de bassines réunies dans le même local ». Cette vision va évoluer lentement. Le même Comité souligne que le travail ne dure que 40 jours et en conséquence le Ministre déclare qu'il ne faut pas s'occuper des réclamations mais par contre se méfier des chaudières à vapeur dont l'usage peut être dangereux. Cette législation particulièrement souple va changer en 1838 ou une ordonnance du 27 mai les classe en catégorie 2 soumises à autorisation mais seulement « pour les filatures contenant au moins six tours ». Nous en avons la preuve à Saint-André-de-Sangonis, la filature Revel ayant été autorisée le 28 mars 1844¹⁰.

Les filatures à Saint-André (fig. 1)

La filature AGUSSOL

Aimé Agussol également distillateur, crée le premier une filature à Saint-André en 1831, suivi de MM. Bancelhon-Douysset en 1840 (dits alors par erreur « Bouisson »-Douysset). Ces deux filatures existent toujours en 1860¹¹.

Nous savons que la filature Agussol se situe quai de Ravanières mitoyenne de la distillerie Bertrand. Elle semble avoir disparu en tant que telle en 1862. L'implantation plaide pour une filature de taille modeste.

Les filatures DOUYSSSET- BANCILHON

Bancelhon est filateur depuis 1840¹² associé à Douysset. En 1843, il souhaite étendre sa fila-

ture¹³ mais est confronté à un fossé pluvial qui l'en empêche. En décembre 1843, le maire décide d'accepter le déplacement du fossé au motif « qu'un des devoirs impérieux de l'administration est d'aider au développement des industries de la commune ». La délibération du 21 janvier 1844¹⁴ valide cet accord. Bancilhon peut agrandir son atelier qui « est établi depuis au moins 5 ans » et l'accord est d'autant plus facilement donné que « le ruisseau présente des encombrements qui affectent la salubrité publique ». Il longe le chemin de Cambous qu'il dégrade lors de fortes pluies. Le fossé nouveau doit avoir la même largeur de deux mètres. La mutation de propriété apparaît sur la matrice cadastrale en 1847¹⁵.

En 1858, c'est Douysset qui effectue la demande de renouvellement d'autorisation conformément au décret de 1810. Emile Douysset apparaît alors comme propriétaire de deux filatures¹⁶. Mais il s'agit en fait d'une propriété Douysset-Bancilhon ainsi en 1854, ils achètent en commun la filature Deleuze (voir plus loin).

Le renouvellement est accordé en 1859, avec des restrictions : « les deux filatures du sieur Douysset sont aérées et convenablement situées, mais laissent beaucoup à désirer pour l'écoulement des eaux sales ». L'autorisation définitive est accordée le 29 juin 1859¹⁷ pour les deux filatures dont l'une est de 72 bassines et l'autre de 100 bassines. Le Préfet impose, suite aux recommandations du conseil d'hygiène, d'élever les cheminées des chaudières et machines à vapeur de 4 m au-dessus de la toiture du bâtiment, d'évacuer les eaux sales dans les ruisseaux respectivement du Lagarel et de l'Arnède au moyen « d'un aqueduc couvert dont la longueur et la direction seront définies par le maire ». Le propriétaire devra également assurer le transport journalier des résidus et des chrysalides dans des terres, à 300m des habitations, ne pas nourrir les animaux domestiques avec ces résidus et vider les bassines tous les samedis avant la fermeture du dimanche. Toutes prescriptions assez classiques pour ce type de production qui présente une dangerosité. Les explosions de chaudière à vapeur demeurent en effet assez fréquentes en ce milieu du XIX^e siècle. On a conscience également qu'un risque peut provenir des déchets

mais ce sont des « miasmes » transportés par l'air dont l'odeur indiquerait la dangerosité¹⁸. Pasteur n'est pas encore passé par là.

L'année 1882 marque la disparition de ces établissements. Emile Douysset est décédé et sa succession représentée par sa fille Amélie Douysset (épouse Lafont) à la suite d'un jugement du tribunal de Lodève en date du 2 août 1882 contre Louis-Aristide Bancilhon, fait procéder¹⁹ à la vente aux enchères à la suite de licitation « 1° D'un atelier de filature de soie avec ses dépendances et son matériel d'exploitation, puits, machine à vapeur, bassines, tours et autres accessoires, situés à Saint-André-de-Sangonis, quartier dit Pouscayrol. 2° D'un magasin, situé dans la commune dudit Saint-André-de-Sangonis, sur la route nationale de Montpellier à Lodève, faisant partie des numéros 940 et 942 du plan cadastral de ladite commune ». Ce « magasin » est la seconde filature. L'expression laisse penser qu'elle n'est plus alors en activité.

La famille Douysset est une ancienne famille de Saint-André, les Douys ou Douysset sont présents dès le XVII^e siècle. C'est David-Jean Douysset (1781-1850) qui « monta le premier une filature de soie dans Saint-André²⁰ ». Ce personnage est également commerçant en verdet, amandes et graines de luzerne ce qui lui permit d'acquérir une fortune assez notable. David Douysset est le premier « industriel » de la filature de la soie. Pierre-Louis-Emile Douysset (1808-1882) son fils, « négociant » de son état, poursuit l'exploitation des filatures de soie parmi d'autres activités entrepreneuriales. En 1874 nous notons la mention, dans *L'indicateur des soies et soieries* de « Douysset Frères » comme filateurs²¹. Il doit s'agir de la mention d'une association de capitaux des deux frères Emile et Théophile (1812-1888). Le petit-fils de Théophile, Alphonse-David Douysset (1874-1947) dans la rédaction d'une généalogie familiale mentionne ces deux hommes comme filateurs parmi d'autres activités²². Cette association n'a pas perduré après 1882.

Les Douysset-Bancilhon reçoivent des récompenses pour leur entreprise en 1860 en particulier une médaille de bronze « pour l'importance de leurs ateliers et le développement de cette industrie dans la contrée qu'ils habitent²³ ».

La même entreprise développe également une activité de moulinage²⁴. Il n'y a pas d'autre activité de moulinage dans les environs immédiats de Saint-André, la plus proche se trouve à Ganges.

Le compte n°49 de la matrice cadastrale de Saint-André²⁵ indique que la filature Bancilhon occupe la parcelle H 235, que la construction date de 1842 (on ignore où est l'atelier entre 1840 et 1842 ?) (Fig. 2). Cette parcelle est à

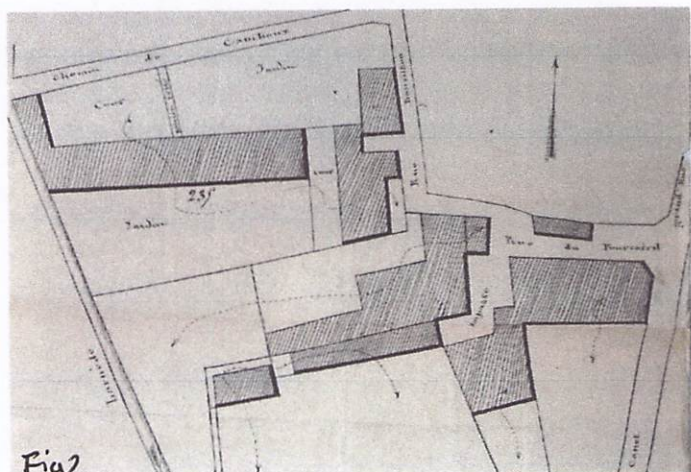


Fig 2

l'angle de la rue Bancilhon (actuelle rue Jeanne d'Arc) et du chemin de Cambous (actuelle rue de l'Arnède). Il en subsiste aujourd'hui encore le bâtiment principal allongé avec de grandes baies pour un meilleur éclairage naturel et ce bâtiment deviendra postérieurement l'école communale, la distillerie Audibert puis de nos jours le siège d'une cave vinicole privée (Fig. 3).



Fig 3

L'autre filature est située parcelles 940 et 942 section C au 109 route impériale. L'atelier couvre deux parcelles bordées à l'est par un chemin de service. La filature donne au sud sur une cour qui ouvre elle-même sur la route impériale (Fig. 4).

Ces ateliers sont importants et peuvent employer respectivement environ 75 et 110 personnes soit un total d'environ 185 employés en comptant l'encadrement. Une nouvelle construction voit le

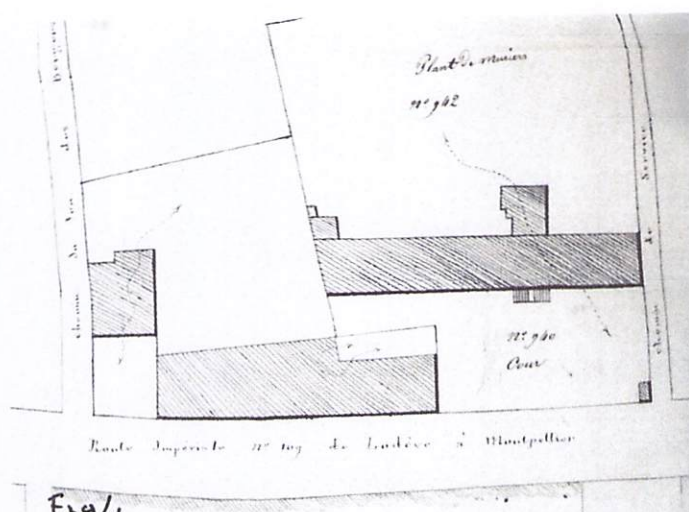


Fig 4

jour en 1851 : est-ce alors que l'on s'installe de l'autre côté du chemin du Jeu des bergers²⁶ ?

Filature DELEUZE -VILLARD

D'abord située parcelle 34 section H du cadastre de 1826, la « filerie Deleuze-Villard » est bâtie en 1851 si on en croit le registre des mutations du cadastre²⁷. Cette parcelle se trouve sur le côté gauche (ouest) de la rue en avançant vers le nord. Il s'agit probablement d'une première installation puis – en la conservant ? – d'une autre étendue à l'est de la rue. En 1854, par un acte passé chez les notaires Nolasque et Grasset de Montpellier²⁸, Fulcran Deleuze²⁹ vend sous la pression de ses créanciers sa filature à Emile Douysset et Louis-Aristide Bancilhon « une filature de cocons avec cours, bâtiments et mûriers » et toutes les machines nécessaires à la filerie. Elle se situe selon cet acte, ténement du jeu des bergers, parcelles 940 et 942. A l'origine, au terme d'un acte de 1844, Eymard, marchand de draps, était copropriétaire du terrain. En 1845, Eymard cède ce qui lui appartient au moment de la création de la filature. La vente à Douysset/Bancilhon a lieu au prix de 1500F.

Filature REVEL

Jean Revel, négociant-distillateur, adresse une demande pour l'ouverture d'une filature de soie en mars 1844. L'ouverture est demandée pour la parcelle 420 où existe déjà une distillerie. Il reçoit un avis positif le 28 mars 1844³⁰. En 1862, cet atelier existe toujours, on y accède par le cours Ravanières.

Filature PUECH puis FOLCHER

C'est le grand-père de Marie-Pierre Aimé Puech universitaire latiniste (1860-1940) qui a créé la filature reprise par son père Edouard qui est décédé alors que Marie-Pierre Aimé n'a que 18 ans, le 20 septembre 1878³¹. En réalité, les déboires financiers de Jean Justin Edouard Puech (faillite) l'ont conduit au suicide. Cette filature se trouvait route de Montpellier³². On ne connaît pas la date de création mais on sait qu'en 1826 elle n'existe pas encore. C'est le gendre de Puech, Joseph Folcher qui reprend l'affaire après ce drame.

L'indépendant de Lodève des 5 et 12 octobre 1879 publie l'annonce de la vente aux enchères publiques des biens de Edouard Puech. Dans *L'indépendant de Lodève* du 14 mars 1880 par une annonce visant à purger toutes hypothèques et créances, on apprend que Joseph Folcher loueur de voiture, domicilié à Montpellier a acquis sur ordonnance d'adjudication du juge sur la poursuite de feu Edouard Puech, un « vaste et bel immeuble », un grand bâtiment « appelé filature », « servant à l'éducation des vers à soie et à la filature de cocons ». Cette filature « est pourvue de tours, bassins et agrès nécessaires à son fonctionnement » y compris une machine à vapeur. Entre la Route nationale et l'ancien chemin de Gignac³³, cette usine est bordée à l'est par le ruisseau de l'Agarel et à l'ouest celui de Nougaret. L'acquisition de l'ensemble est effective pour la somme de 66 000 francs le 11 mars 1880. Au recensement de 1881, Charles Folcher âgé de 44 ans est dit « Filateur », il habite route nationale³⁴. La filature Folcher est encore en activité en 1902 mais aura disparu à la date de 1907³⁵.

Une autre filature ?

Mentionnons également que le conseil municipal du 19 novembre 1854 inscrit un certain Jean-Jacques Causse dans la liste des indigents ce qui permettra à son enfant de bénéficier de l'école gratuite³⁶. Causse est dit « filateur » et dans une situation économique difficile. En 1856, le même se dit « cultivateur », une de ses filles est fileuse. Il a 6 enfants ce qui pourrait contribuer à le classer parmi les indigents si les revenus de sa terre sont faibles. Pourquoi est-il dit « filateur » ? On suppose qu'il pratique alors en

1854, à l'ancienne, à domicile, cette activité en complément de ses maigres revenus ? On ne peut parler de filature.

Des interrogations.

Quelle est la durée et l'importance de cette activité séricicole ?

En 1845³⁷, le conseil municipal justifie, entre autres, la demande de foire annuelle au préfet de l'Hérault, par la sériciculture : « et notamment les cocons qui deviennent tous les jours une des branches les plus considérables ». La population « a considérablement augmenté depuis 1825 et l'industrie du pays attire 6 mois de l'année dans ses murs plus de 200 étrangers ». La population a en effet augmenté de façon constante et il est intéressant de noter que la délibération signale l'arrivée d'une main d'œuvre saisonnière : des « étrangers » qui probablement ne viennent pas de très loin (Cévennes ?). Le 14 février 1853³⁸ une autre délibération souligne l'importance des filatures de soie : « considérant que dans un pays industriel où les filatures de soie jouent un très grand rôle, il est essentiel de procéder à l'élargissement des rues... ». Le lien entre les filatures et l'élargissement des rues n'est pas de première évidence, mais on peut comprendre que les Elus fassent feu de tout bois devant l'opposition à ces nouvelles dispositions urbaines. L'idée est encore plus développée³⁹ alors que l'on veut prolonger le cours de la place (création de l'actuel cours de la Liberté). L'ouverture de ce cours se heurte en particulier à un propriétaire qui met beaucoup d'énergie à éviter l'expropriation. Le conseil justifie sa démarche en arguant de l'utilité publique. Tous les arguments pour justifier l'ouverture de cette rue ont pu être employés. Ainsi, les filatures exhalent « des gaz infectes qui à un moment donné et surtout pendant les fortes chaleurs d'été pourraient amener dans ladite commune une épidémie de la nature de celle dont elle a été récemment victime⁴⁰ ». Et puisque qu'il faut ménager un « libre accès au vent purificateur du nord », il faut donc réaliser ce projet. Si la théorie des miasmes sera sous peu battue en brèche par les travaux de Pasteur, il n'en demeure pas moins que les filatures exhalent de fortes odeurs, on a parlé de « l'odeur de la fileuse ». Mais également, l'ouverture de ce cours : « procurera aussi de nouveaux empla-

cements bien posés, indispensables à la création de nouvelles maisons nécessaires au logement des nombreuses familles étrangères qui viennent se fixer à Saint-André en raison de l'importance de son industrie séricicole [...] et procurerait en outre du travail à la classe ouvrière ». Relativisons. Ce n'est pas dans ce quartier que l'on trouve spécifiquement les habitations de fileuses aux revenus modestes. Mais il est vrai que cette nouveauté procurera du travail aux maçons.

Si à la fin du XIX^e siècle demeurent des ouvertures d'usines de filatures de soie dans le département, aucune demande n'est faite par exemple en 1900. Ensuite, les autorisations de nouvelles usines sont discrètes : une seule en 1910, une autre en 1912, une seule en 1921. La réduction d'activité est évidente. Le conseil municipal en 1885⁴¹ signale que la foire qui se tient à Saint-André le troisième samedi de juin « n'existe plus en fait puisque les transactions sont nulles » et souhaite une foire en septembre en lien avec les objets nécessaires aux vendanges. Car le vignoble se reconstitue depuis quelques années : « La foire de Saint-André qui se tient le 3^e samedi de juin et qui avait été établie pour le commerce des cocons est aujourd'hui presque tombée en désuétude par suite du peu d'affaires qu'il s'y fait et de la diminution que l'on constate tous les ans dans l'élevage des vers à soie⁴² ». Le 23 mai 1886, le même discours est tenu par le conseil sur la chute de l'élevage des vers à soie mais cette fois la demande porte sur une foire de novembre consacrée aux ventes de bétail. Il s'agit là de vœux d'un conseil soumis à l'accord préfectoral. L'essentiel pour notre propos est de retenir qu'en 1885, la foire aux cocons est quasi inutile, il n'y a plus de transactions. A cette date il n'existe plus que la filature Puech-Folcher qui comprend une magnanerie et doit probablement se satisfaire de son seul élevage.

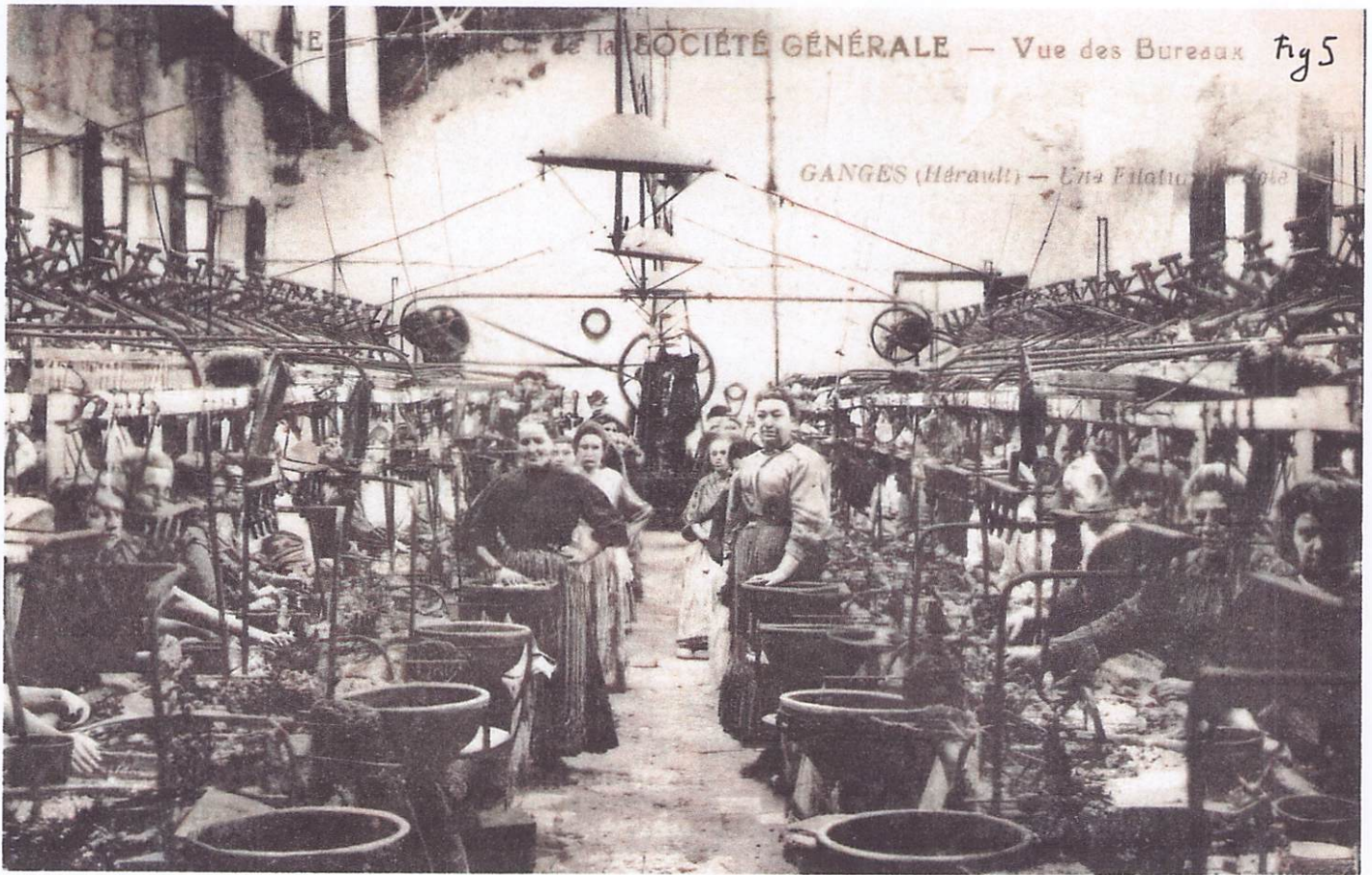
Est-ce vrai que de nombreux nouveaux habitants ont été attirés par l'activité séricicole ? Selon *L'Annuaire de l'Hérault*, en 1865, « [on] répertoriait [...] 5 filatures de soie occupant 500 ouvriers à Saint-André-de-Sangonis⁴³ » : le chiffre de 500 est démesuré, toutes les filatures ne sont pas de même taille. En 1882, « Les 60 établissements de filature et de tissage du département occupent environ 3 500 ouvriers⁴⁴ » soit

à Ganges, Saint-Bauzille-de-Putois, Laroque, Saint-André-de-Sangonis. En 1888⁴⁵, on ne relève plus que 500 ouvriers concernés par ce type de travail. Il y a une baisse d'activité considérable même si ces chiffres peuvent prêter à discussion.

Quand J. Mestre publie son *Histoire de Gignac*⁴⁶ il n'en existe plus qu'une seule à Saint-André, celle de Puech/Folcher. Les 3 000 employés filateurs qu'il mentionne au temps de la plus forte activité, relèvent de la fantaisie. Pour preuve indirecte, on en donne 3 500 pour tout l'Hérault. Impossible de considérer que 3 000 seraient à Saint-André ? Plus tard, en 1888⁴⁷ on a tourné la page des filatures au point que « l'immeuble [...] ayant autrefois servi de filature », propriété de madame Bancilhon, est louée à la ville pour y installer l'école de garçons qui ne peut rester dans le bâtiment de l'Hôtel de ville car de gros travaux y sont entrepris. La dame en question y fera les aménagements de deux classes qui « auront une surface totale de 115m² environ » auxquels s'ajoutent la cour et les magasins qui permettront aux élèves quel que soit le temps, d'avoir des récréations. Les Elus émettent d'ailleurs l'idée de maintenir l'école en cet immeuble au-delà du bail de trois ans, en attendant la construction envisagée de nouvelles écoles cours de la Liberté actuel (ex avenue de la gare).

Les causes de la disparition des filatures sont certainement celles de toute la production cévenole : maladie du vers à soie, concurrence de l'orient à partir de l'ouverture du canal de Suez qui réduit les coûts d'exportation, fibres synthétiques qui se développent vite, etc. Localement, on ne perçoit pas de facteurs particuliers excepté que le décès de tel entrepreneur (Douysset en 1882) a pu précipiter la chute d'une production déjà fragile. L'activité la plus intense se déroule à partir de 1845 mais on sait que dès 1831, il existe une première filature sans doute modeste. Nous savons qu'en 1907, la filature Folcher, la seule restant en activité depuis 1882, a disparu. La plus importante activité de production se situe dans la période 1845 et 1882 soit près d'une quarantaine d'années.

Les dénombrements⁴⁸ de population, que nous utiliserons avec précaution car ils sont généralement non exempts d'erreurs constituent une source intéressante.



Qui travaille dans ces ateliers et combien de personnes ? (Fig. 5)

La population est recensée pour des raisons fiscales, là où elle réside habituellement. Et à partir des ordonnances royales de janvier 1822, ce dénombrement a lieu tous les 5 ans. La difficulté de l'exploitation de ces données vient de la variation dans l'information engrangée. Le recensement s'effectue par famille et topographiquement mais si certaines années les professions de tous les habitants sont indiquées, d'autres n'indiquent que celles du chef de famille. C'est pourtant un des rares documents où peuvent apparaître les activités des femmes et c'est ce que nous avons recherché en dénombrant les fileuses, les commis de filature et les filateurs.

Première difficulté, les filateurs apparaissent rarement comme tels. Ce sont des investisseurs qui exercent diverses activités et peuvent être notés « négociants » ou « propriétaires » ou autre sans plus de précision ou bien encore est indiquée l'activité principale – ou la première chronologiquement – sans le détail des autres. Un filateur peut être en même temps « distillateur ». Mais il y a quelques mentions de « fila-

teurs »⁴⁹. Retenons qu'il s'agit des gens résidant habituellement dans la commune. Cette remarque est importante car quelques indications voudraient que l'emploi dans les filatures ait donné lieu à des mouvements importants de population⁵⁰. Ce n'est qu'à partir de 1851 que les professions de tous les habitants sont répertoriées. Les femmes sont les plus concernées par ces métiers de la filature. Nous avons ainsi des informations sur leurs professions entre 1851 et 1866 mais aucune indication sur ces mêmes professions en 1872 et 1876. Les trois recensements suivants de 1881, 86 et 91 mentionnent le métier de « fileuse de soie » pour disparaître les années suivantes. A noter que si la femme est isolée et donc « chef de famille », ou si plusieurs femmes résident ensemble, alors leur profession est indiquée.

A partir des recensements, on peut construire le tableau suivant entre 1836 et 1911 :

A la lecture de ce tableau, on se demandera s'il y a corrélation entre l'activité séricicole et les mouvements de la population⁵¹ ? Selon le compte-rendu du conseil municipal de 1845⁵², comme nous l'avons vu, la population « a considérablement augmenté depuis 1825 et l'indus-

trie du pays attire 6 mois de l'année dans ses murs plus de 200 étrangers ». Il y a donc des mouvements migratoires mais le chiffre de 200 est

l'accroissement naturel (naissances) et l'accroissement brut entre 1846 et 1865, paraît indiquer qu'à partir de 1846, il y a arrivée de populations

Année	Nombre habitants	Nombre de fileuses recensées	Commentaires
1836	2150	--	Profession femmes non indiquées
1841	2125	--	Profession femmes non indiquées
1846	Incomplet	--	
1851	2264	102	+ 6 commis de filature dont 2 femmes.
1856	2387	226	1 « commis filateur »
1861	2392	94	3 commis de filature
1866	2706	51	La liste est incomplète, mention si chef de famille seulement.
1872	2639	--	Professions des femmes non indiquées
1876	2656	--	Professions des femmes non indiquées
1881	2805	141	Un homme Folcher est recensé comme « filateur ».
1886	2548	126	
1891	2602	78	
1896	2843	--	Professions des femmes non indiquées
1901	2639	--	Professions femmes non indiquées
1906	2554	--	Id
1911	2581	--	Id

exagéré. Cette main d'œuvre est probablement en provenance des Cévennes proches. On sait que des contrats d'employés cévenols à l'année stipulent qu'ils « [se réservent] la saison des vers à soie en Languedoc » au moins pour mai et juin⁵³. Entre 1841 et 1866 soit sur une période de 25 ans, la population de Saint-André augmente de 581 habitants (soit + 27%), elle baisse faiblement (moins de 2%) entre 1872 et 1876 pour remonter à partir de 1881. D'une part on peut poser comme hypothèse qu'avec la création des filatures, la population augmente. D'autre part, cependant, la baisse qui suit peut être liée à la crise du phylloxéra des années 70 (essentiellement 1875-1885) comme avec celle de l'activité des filatures. La remontée constante qui se dessine alors même que les filatures disparaissent incitent à penser que c'est avant tout, le poids de la viticulture qui conditionne ce développement de la population⁵⁴. Enfin, la comparaison entre

extérieures avec une rupture en 1861. Est-ce en rapport avec la construction de filatures ou/ et l'intensification du vignoble ? Il conviendrait d'affiner l'analyse en particulier par une comparaison avec des villages environnants soumis à la même crise du vignoble mais cela dépasse le cadre de cet article. Entre 1851 et 1891 les recensements autorisent partiellement un décompte. Mais parmi les « chefs de famille » nulle fileuse. En février 1845, un acte de mariage⁵⁵ mentionne une fileuse. Entre 1842 et 1866, on note le mariage de 36 « fileuses de soie » de profession⁵⁶ âgées en moyenne de 23 ans et représentant 41,8% des femmes actives. Mais il faut savoir que les femmes d'agriculteurs apparaissent comme « sans profession » même si le plus souvent elles secondent leur époux. Les données sur les « femmes actives » sont donc faussées. Une analyse fine des mouvements de la population de Saint-André ne doit

pas s'attacher aux baisses et augmentations très modestes ponctuelles mais examiner les tendances. Depuis une arrivée (saisonnaire ?) probable de population pour le travail de la filature entre 1846 et 1861, il faut prendre en considération le départ de viticulteurs héraultais ruinés par le phylloxéra, pour l'Algérie. Puis l'arrivée de travailleurs (espagnols) à la sortie de la crise (vers 1885) est également à considérer. Et mettre le tout en rapport avec la chute des filatures dès le début des années 80⁵⁷.

De 1851 à 1866, la population augmente régulièrement alors que le nombre de fileuses recensées baisse assez régulièrement et surtout de 1856 à 1866. Puis pendant une dizaine d'années, on ne sait rien du nombre de fileuses qui n'apparaissent pas dans les recensements. Elles réapparaissent à partir de 1881 pour progressivement décliner et elles auront disparu en 1907. Si la population augmente de 1881 à 1896, commence ensuite une importante dégringolade avec des rebondissements. Il ne semble donc n'y avoir aucun lien entre les filatures et les fluctuations du nombre d'habitants.

Les fileuses sont d'abord de jeunes femmes entre 15 et 30 ans. Mais il existe des fileuses plus âgées de 45ans par exemple ou même on remarque un cas âgé de 60 ans. La benjamine est âgée de 12 ans. C'est entre 18 et 25 que l'on rencontre le plus grand nombre d'ouvrières. Leur salaire, même très modeste et gagné dans de difficiles conditions, constitue souvent un revenu d'appoint pour les petits agriculteurs. N'oublions pas que les fileuses restent tout au long du XIX^e siècle parmi les travailleuses les plus exploitées et les moins bien payées. L'action des premières organisations syndicales de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle contribuent à améliorer leur sort⁵⁸.

La chaleur des bassines et l'humidité rendent l'air irrespirable. Les mains des fileuses sont vite abimées du fait d'un trempage fréquent dans l'eau des cocons. Les maladies de peaux et des poumons sont légion. Le travail n'attire le plus souvent que des jeunes filles ou de jeunes femmes. Sans formation, ces très jeunes filles, si elles sont habiles, trouvent vite là une qualification recherchée. Au moment du mariage, le plus souvent elles abandonnent la filature. Si le personnel est très majoritairement féminin, l'encadrement est masculin mais pas toujours. Les

conditions de travail sont donc très difficiles dans la chaleur et l'humidité et le personnel plus âgé trouve sa motivation fréquemment dans une situation familiale difficile (veuvage par exemple) qui le précipite dans les difficultés économiques. Dans les filatures nombreuses des Cévennes, les ouvrières logent sur place à proximité des ateliers dans des dortoirs aménagés par les employeurs. Elles n'en sortent que le dimanche seule journée non travaillée. A Saint-André, aucun témoignage n'a été perçu de logements de ce type mais par contre en 1866, à trois reprises, le recensement signale des regroupements d'ouvrières dans la même habitation. On a un logement ou habitent 11 fileuses, un autre avec 7 et un dernier constitué de 9 fileuses. En 1876, deux fileuses logent à l'auberge⁵⁹. Ces regroupements qui concernent au total seulement 27 travailleuses de la soie en 1866 – ou bien le logement temporaire de deux fileuses en auberge en 1876 – pourraient indiquer des femmes venant d'une autre région installées à Saint-André de façon saisonnière. Mais elles devraient alors être recensées dans leur village d'origine. Ou bien elles sont installées à demeure dans le village en se regroupant pour des raisons économiques. A partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, il arrive fréquemment que les ateliers restent en activité toute l'année combinant deux saisons de productions de cocons et d'autres activités comme le moulinage⁶⁰. Les « commis de filature » sont généralement des hommes, mais pas toujours. Ils sont surveillants ou hommes de mains chargés de la chaufferie et d'alimenter les bassines en eau chaude (chauffeurs). Certains peuvent être chargés d'administration. Des femmes sont parfois responsables d'ateliers. Entre 1851 et 1882, en sachant que ces bornes chronologiques dessinent une réalité incomplète, nous sommes à l'apogée du développement des filatures à Saint-André. Mais tout cela reste modeste. Si l'on projette qu'entre 1866 et 1881, on peut estimer qu'à chaque recensement il y a environ entre 100 et 230 fileuses soit de l'ordre de 4 à 7% de la population, c'est finalement peu de monde. Rappelons-nous dans les régions voisines qu'une filature de 50 à 100 bassines est une grosse filature. 100 bassines c'est environ 110 employés (fileuses + commis). Les seules filatures pour lesquelles nous avons une demande claire et chiffrée du nombre de bassines concerne le renouvellement demandé

par Douysset en 1858 pour 72 et 100 bassines soit environ 175 employés. Ce sont de grosses filatures, les autres certainement sont plus modestes. Mais seraient-elles aussi importantes que l'on ne dépasserait pas quelques centaines. Après les 3000 fileuses de J. Mestre⁶¹ dont nous avons parlé, elles ne seraient plus que 800 dans le livret publié en 1999⁶². *L'indicateur commercial* de 1863⁶³ déclare qu'à Saint-André, « Il y a quatre grands établissements de filature de soie, qui occupent 500 ouvriers ».

En réalité, d'après ces nouvelles données et des calculs raisonnables, estimer ces travailleurs à 250 employés, soit environ 10% de la population générale est déjà considérable et met le village à l'heure de la soie !

Des entrepreneurs protestants ?

M. Bancilhon et M. Douysset et Revel sont de confession réformée. Cette confession aurait-elle joué un rôle dans cette idée assez originale de développer des filatures de soie à Saint-André ? M. Luthard⁶⁴ n'hésite pas à l'écrire : « Vers 1850, deux protestants riches et pieux de Saint-André, MM Bancilhon et Douysset firent venir à leur filature de soie environ quatre-vingts de leurs coreligionnaires du Gard qui furent rattachés à l'église ». Le chiffre et la démarche paraissent possibles tant les Cévennes regorgeaient de fileuses expérimentées. On en conclue habituellement que la religion protestante a vu son influence augmenter du fait de l'arrivée de ces coreligionnaires. En réalité, il n'en est rien, voyons ce que nous en savons. En 1659, la communauté protestante constituée de 35 familles contre 250 familles catholiques⁶⁵ n'est déjà plus très importante. La révocation de l'Edit de Nantes a provoqué des conversions/abjurations. A la fin du XVII^e siècle la population de protestants n'était plus que de quelques dizaines de personnes. Selon Luthard, il n'y a plus que 28 nouveaux convertis en 1760. Jusqu'en 1848, Saint-André est rattaché à la paroisse de Montagnac, petite communauté de 27 personnes en 1820⁶⁶. Puis Saint-André est servi par la paroisse nouvelle de Saint-Pargoire durant tout le XIX^e siècle et au-delà. Les recensements de 1851 et 1861 indiquent la religion des habitants. Ainsi, 24 habitants sont déclarés « calvinistes » en 1851 (1%) et 11 en 1861 (0,5%). En 1851, on compte 102 fileuses

recensées et 94 en 1861. On ne peut donc raisonnablement parler de correspondance entre le développement de la filature et la religion réformée. Notons seulement que les entrepreneurs Douysset, Bancilhon, Revel sont protestants, que les Cévennes, berceau de la soie, sont majoritairement protestantes et que des liens ont pu s'établir naturellement. Ou bien, on pourra disserter sur le dynamisme entrepreneurial supposé des tenants de la religion réformée ?

L'élevage des vers

Pour produire du fil de soie, il faut des vers – le fameux Bombyx – et les élever. L'élevage est fragile pendant environ 6/8 semaines. Il demande de la chaleur et une organisation assez stricte pour que les animaux développent leur cocon. Une autre difficulté provient de la seule nourriture acceptée par ce ver : la feuille de mûrier.

On peut élever les vers dans une simple pièce d'une maison munie de claies pour disposer les animaux, pour peu que celle-ci soit organisée en conséquence avec un dispositif de chauffage. Dans les zones cévenoles de forte production, un très grand nombre de foyers élèvent des vers à soie et il est probable que ce fut la même chose à Saint-André. Le revenu est intéressant et avec un peu d'organisation, un grenier ou même un espace de vie, peuvent être organisés sans difficultés le temps de la récolte. Dans les Cévennes, on construit des bâtiments : clèdes ou magnaneries qui sont organisées avec des cheminées d'angle, des claies et un espace de stockage des feuilles de mûriers, nourriture du Bombyx. A Saint-André, nous n'avons que peu d'indications sur de véritables magnaneries organisées à l'exception des filatures Puech⁶⁷ et Revel⁶⁸ où un bâtiment existe. Il est probable que les élevages sont répartis chez les habitants. Une foire aux cocons le 3^e samedi de juin dans le village⁶⁹ favorise le développement des échanges. La demande, au plus fort de la production, laisse penser à des achats de cocons du côté des zones de forte production. Ils ont pu se faire soit directement, soit par l'intermédiaire des grandes foires de Nîmes et Beaucaire⁷⁰ ou même de la plus modeste d'Anduze. Certainement, les habitants des communes environnantes vendent leurs cocons aux filatures de Saint-André. Ces communes fournissent-elles beaucoup ? En 1860, une enquête pour connaître à quels

endroit « on se livre à l'éducation des vers à soie » est lancée par la préfecture sur demande ministérielle⁷¹. Les réponses arrivent par cantons et ne prête pas à confusion pour le canton de Gignac : « dans toutes les communes qui composent le canton de Gignac, on se livre à cette industrie ». Les filateurs n'ont rien à craindre et ont participé à favoriser ces élevages domestiques. Pour élever le vers à soie, il faut disposer de sa nourriture exclusive : les feuilles de mûriers blancs : « L'arbre d'or ».

La nourriture : le mûrier blanc

« Le Mûrier blanc est traditionnellement un arbre d'alignement, un arbre de route, son ombre dense est agréable l'été, ses fruits ne tachent pas à la différence de ceux du mûrier noir. Dans cet usage, on le conduit sur tige de 1,50 m⁷² ». Un mûrier moyen produit 50kg de feuilles et 100kg permettent de nourrir des vers pour obtenir 4kg de cocons⁷³. Il y a peu de champs de mûriers sur le territoire de la commune au XIX^e siècle mais ils peuvent pousser complantés avec la vigne ou des fruitiers ou le long des chemins et n'apparaissent pas ou peu sur les documents cadastraux. Dans le registre des augmentations⁷⁴, on relève quand même deux mentions : en 1893 Paul Douysset détruit 1 are 04 de mûriers près du mas Douysset et Victorin Bonnel détruit en 1897 également des mûriers sur une petite surface de 15 centiares le long du « fossé de la Meyre et ancien chemin ». Cette même année 1897, Paul Douysset le long du Ravanières à proximité du mas Douysset détruit 80 ares de mûriers. Dans la liste des propriétés non bâties du registre des augmentations et réductions, il y a des vignes, jardins, prés, olivettes, etc. mais jamais de mûriers en tant que tels. La catégorie n'existe pas. Et lorsqu'elle existe exceptionnellement, il s'agit de très petites surfaces. Une exception mérite d'être signalée : quand MM. Douysset-Bancilhon achètent la filature Deleuze, il est mentionné « une filature de cocons avec cours, bâtiments et mûriers », chemin du jeu des bergers⁷⁵. De même la vente aux enchères des biens de Bancilhon en 1883 met en évidence la présence d'un champ avec des mûriers quartier du Coustal⁷⁶. Certainement, il n'existe que de rares champs de mûriers mais de nombreuses plantations modestes et localisées en bordure de chemin ou complantées. Des

mûriers partout mais des mûriers nulle part en forte concentration.

Les entreprises de filatures de soie, bien présentes dans l'économie locale, sont pourtant en nombre restreint – au moins pour celles déclarées – : 4 en 1862 sur 5 sites. On ne peut exclure l'existence de très petites filatures artisanales ou familiales, employant une ou deux personnes. Ces dernières sont la règle au début du XIX^e siècle avant que la mécanisation en ateliers ne se généralise. Il est raisonnable d'estimer qu'il n'y eut jamais plus 250 fileuses au moment de la plus forte production, c'est-à-dire dans les années cinquante-soixante.

Nous savons que 50 g de « graines » (œufs) permettent de produire 36 000 vers qui vont manger 6 à 700 kg de feuilles de mûriers, produire 40 kg de cocons et 10 kg de soie grège environ⁷⁷. Rappelons qu'une filature importante comprend entre 50 et 100 bassines ; avec 30 bassines, la production peut atteindre 900kg de soie pour 12 000kg de cocons. Peut-on se risquer à estimer la production à Saint-André au moment où elle est le plus intense ? Celle-ci doit être de l'ordre de 7 000 kg de soie grège par an sur la base d'une seule production annuelle, et parfois plus, s'est mise en place. Cela reste un modeste résultat.

Pourquoi des filatures de soie à Saint-André ? On n'en rencontre pas à Lodève, Clermont-l'Hérault ou Gignac ni dans les villages environnants. Cette initiative trouve sa source dans l'existence d'investisseurs de religion réformée. Certainement parce que de leurs contacts avec les zones cévenoles de filature de soie est née l'idée : pourquoi ne pas essayer à Saint-André-de-Sangonis ? N'exagérons pas l'importance de cette activité qui a duré une quarantaine d'années, a certes fourni du travail à la population, mais a finalement laissé peu de traces et s'est finie assez mal par des faillites retentissantes⁷⁸. Les activités de filature de soie ont certainement amorti l'impact de la crise du phylloxéra sans l'empêcher. Saint-André-de-Sangonis est un village de la vigne, pas de la soie. Un « carrefour des fileuses » y a récemment été inauguré, illustré d'une représentation statuaire erronée d'une fileuse de laine au rouet, souvenir lointain et mal assuré d'une activité perdue.

SOURCES

AD34, 5 M 462, 5 M 326. Hygiène et santé.

AD34, 9 M 2. ~~Industries~~/artisanat, sériciculture.

AD34, 34 PUB 18-24. Délibérations du conseil municipal de Saint-André-de-Sangonis [En ligne].

AD34, 6 M652 et 653, Dossier recensement Saint-André de Sangonis [en ligne].

AD34, 3 P 2335-2338, Matrices cadastrales de 1826 et registre des augmentations et des diminutions.

AD34, série 2 E, Notaires.

AC Saint-André, Dossier Assainissement 1. 08.

BIBLIOGRAPHIE

ALBIGE-MARETELLA 2016 : ALBIGE (Luce-Marie) et MARTELLA (Christine), *La proto-industrie de la soie (Vaucluse 1845)*, publié en mars 2016. *Histoire par l'image* (en ligne), consulté le 4/11/2022. URL : histoire-image.org/etudes/proto-industrie-soie-vaucluse-1845.

ALDINI 1819 : ALDINI (dit Chevallier), *Recherches expérimentales sur l'application extérieure de la vapeur pour échauffer l'eau chaude dans la filature à soie*, Paris, 1819, Imprimerie Madame Huzard.

APPOLIS 1951 : APPOLIS (Emile), *Un pays languedocien au milieu du XVIIIe siècle. Le diocèse civil de Lodève. Etude administrative et économique*, Albi, 1951.

AUDIGANNE 1853 : AUDIGANNE (A.), Du mouvement intellectuel parmi les populations ouvrières. Les ouvriers du midi dans les Cévennes et l'industrie de la soie, dans *Revue des deux mondes*, (1829-1971). Seconde série de la nouvelle période, vol. 3, n°4, 15 août 1853, p. 772-798.

BAZIN 1987 : BAZIN (Luc), Femmes cévenoles, filatures et soie, dans *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'Ethnologie*, n°3-4, 1987, p.163-174.

BEJEAN 1983 : BEJEAN (Pierre-Henri), Sériciculture dans les Cévennes au XIXe siècle et

espaces de travail, dans *Le Mouvement Social*, n°125, octobre-décembre 1983, p 157-163.

CASTANET 2020 : CASTANET (Roland), La soie à Cros XIXe-XXe siècles dans *Cahiers du Haut Vidourle*, n°32, juillet 2020, pages 5-36.

CHABROL 1994 : CHABROL (Jean-Paul), *Les seigneurs de la soie. Trois siècles de la vie d'une famille cévenole (XVI-XIXe)*. Editions Les Presses du Languedoc, 1994, 317 pages.

CHOIZIT 1978 : CHOIZIT (Marie-Christine), *Histoire démographique d'un village de la moyenne vallée de l'Hérault : Saint-André-de-Sangonis*. Mémoire de maîtrise sous la direction de G. Cholvy, 1978.

CLERGET 1929 : CLERGET (P.), Les industries de soie dans la vallée du Rhône, dans *Etudes Rhodaniennes*, vol 5, n°1, 1929, p 1-26.

CONSTANT 1881 : CONSTANT (Charles), *Code des établissements industriels classés ateliers dangereux, insalubres ou incommodes*, 1881.

CORBIN 1983 : CORBIN (Alain), L'opinion publique face aux nuisances industrielles dans la ville préhausmanienne. Dans *Histoire, économie, et société*, 1983, 2^e année, p 111-118.

CORBIN 2008 : CORBIN (Alain), *Le miasme et la jonquille*, 2008, 3^e édition, éditions champs Histoire, Flammarion, 430 pages.

CREUZÉ DE LESSER 1821 : CREUZÉ DE LESSER (Auguste), *Statistiques du département de l'Hérault*, Montpellier, 1821.

GOBIN 1874 : GOBIN (A.), *Mûriers et vers à soie, production, industrie, commerce de la soie*. Librairie Audot, Paris 1874, 269 pages.

JOANNE 1882 : JOANNE (Adolphe), *Géographie de l'Hérault*. Editions Hachette, Paris 1882, 77 pages.

LEROY-LADURIE 1969 : LEROY-LADURIE (Emmanuel); *Les paysans du Languedoc*, Paris 1969.

LUTHARD 1913 : LUTHARD (Maurice), Le protestantisme dans quelques communautés du bas Languedoc-Saint-André de-Sangonis (Hé-

- Notes -

rault), 1562-1873, dans *Bulletin de la société d'histoire du protestantisme français*, année 62, Paris, 1913, pages 17-53.

MARASSÉ 2010-2011 : MARASSÉ (Philippe), Un poumon pour la moyenne vallée de l'Hérault. Le chemin de fer d'intérêt local de Montpellier à Rabieux, dans *Cahiers d'Arts et Traditions Rurales*, n°21, 2010 et n°22, 2011, pages 67-112.

MERIAN 1987 : MERIAN, Les filatures de soie : naissance d'une architecture, dans *Etudes Héraultaises*, 1986-1987, p. 126-128.

MESTRE 1887 : MESTRE (Jacques), *Histoire de la ville de Gignac et des communes de son canton des origines à 1900*, 1887, réédition 1988, 299 pages.

PASTEUR 1870 : PASTEUR (Louis), *Etude sur les maladies du ver à soie*, Paris, 1870, 2 volumes.

VIROLLEAU 1947 : VIROLLEAU (Charles), Notice sur la vie et les travaux de M. Aimé Puech, dans *Compte-rendu des séances de l'Académie des inscriptions et des Belles Lettres*, 91^e année, n°1, 1947, p.136-151.

[COLLECTIF] 1999 : [COLLECTIF], *Saint-André-de-Sangonis, petit lexique*, [s. l.] et [1999], 33 pages.

Cahiers du Haut Vidourle, n°31, janvier 2020, n°32, juillet 2020 et n°32 bis, novembre 2020.

[MAT BRANO], *Indicateur des soies, soieries en général*. Année 1874. Année 2 (1873-1881), 6 volumes.

[BASSI, DELMAS et BERGES], *Indicateur commercial, industriel et vinicole de l'arrondissement de Béziers et du département de l'Hérault*, 1863.

[DUMAS (Adolphe)], *Rapport général des travaux du conseil d'hygiène et de salubrité du département*. Années 1868-1871, Montpellier 1873.

*Conservateur en chef du patrimoine (er)

1 CHABROL 1994, voir le chapitre III.

2 Action de dévider le fil de soie.

3 Joseph-Ferdinand Gensoul (1766-1833), négociant, inventeur d'une machine à dévider les cocons alimentée par la vapeur et permettant en même temps de chauffer l'eau des bassines des fileuses de soie.

4 Base Léonore, Ministère de la culture : http://www2.culture.gouv.fr/LH/LH068/PG/FRDAFAN83_OL1112011v006.htm [archive]. Autre procédé à récupération de vapeur développé à partir d'exemples italiens par Aldini 1819.

5 PASTEUR1870.

6 APPOLIS 1951.

7 APPOLIS 1951.

8 CORBIN 1983, p 111 et 112.

9 AD34, 5 M 325 sur les établissements insalubres

10 AD34, 5 M 326 établissements insalubres.

11 AD34, 5 M 326.

12 AD34, 5 M 326.

13 Dossier assainissement, Archives communales 1.08.

14 Conseil municipal du 21 janvier 1844. AD34, 34 PUB 20, en ligne.

15 AD34, 3 P 235-2240.

16 AD34, 5 M 326.

17 AD34, 5 M 326.

18 AD34, 5 M 326.

19 Etude de Maître Astruc notaire à St André.

20 C'est un manuscrit généalogique de la famille Douysset rédigé par Alphonse-David Douysset (1874-1947) qui attribue cette antériorité à son arrière-grand-père. Copie de ce document généreusement communiqué par Cécile Arnaud des Lions-Douysset que je remercie vivement.

21 *Indicateur de soies et soieries en général*, année 1874, page 18.

22 Manuscrit généalogique, *op.cit.*

23 Concours régional des expositions de Montpellier en 1860, compte-rendu par M. Isidore Bonnet publié chez Gras, libraire à Montpellier en 1861. Voir pages 596 et 721.

24 *Indicateur des soies, indicateur universel*, 1862, page 20 et page 41.

25 AD34, 3 P 2335.

26 AD34, 3 P 2335.

27 AD34, 3 P 2335. Actuelle rue Bouisson-Bertrand ou ancienne rue du Jeu des Bergers.

28 AD34, 2 E 60/232.

29 Fulcran Deleuze a été maire de St-André du 12 septembre 1840 au 9 septembre 1841 date à laquelle après avoir démissionné, il est remplacé par la nomination intérimaire de Louis, Emile Tabarié jusqu'en 1843.

30 AD34, 5 M 325, Etablissements insalubres.

31 VIROLLEAU 1947.

32 Ancien cadastre 1826, section D1, parcelle 3.

33 Elle se situe section D, parcelles 2 à 8.

34 AD34, 6 M 653, 1881.

35 Voir JOANNE 1882.

36 Délibération du conseil municipal du 19 novembre 1854. AD34, 34 PUB 21, en ligne.

37 Délibération conseil municipal du 11 mai 1845. AD34, 34 PUB 20, en ligne.

38 Délibération du 14 février 1853. AD34, 34 PUB 21, en ligne.

39 Délibération du 13 décembre 1854. AD34, 34 PUB 21, en ligne.

40 Epidémie de choléra.

41 Délibération du conseil municipal du 24 novembre 1885. AD34, 34 PUB 23, en ligne.

42 Délibérations communales 1870-1891. AD34, 34 PUB 23, en ligne.

43 Cité par MARASSE 2010-2011.

44 JOANNE, 1882.

45 JOANNE, 1888.

46 MESTRE 1887.

47 Délibérations communales 1870-1891. AD34, 34 PUB 23.

48 AD34, 6 M 652, en ligne.

49 Recensement de 1876 pour Aristide Bancilhon. AD34, 6 M 652.

50 LUTHARD 1913 et MESTRE 1887.

51 Sur les questions démographiques, on peut voir le travail ancien et peu critique de CHOIZIT 1978.

52 Délibération du 11 mai 1845, AD34, 34 PUB 20, en ligne.

53 Cité page 123 par CHABROL 1994.

54 C'est d'ailleurs l'analyse de CHOIZIT 1978 page 77. Mais elle ajoute que c'est en même temps l'âge d'or de la soie alors que tous les indicateurs montrent le déclin de la soie à Saint-André, à partir de 1882.

55 CHOIZIT 1978, p. 71.

56 Soit en 24 années quand même ce qui finalement est peu !

57 Rappel : après 1882, une seule filature importante est attestée.

58 On pourra lire avec profit l'histoire romancée : ANSELME (Claude), *Rachel Cabane, la fileuse en révolte*, 2020, Jouve print, 496 pages. Cet ouvrage est disponible au musée de la Soie de St Hyppolite du Fort (Gard). Rachel Cabane est une des fileuses à

l'origine des luttes syndicales dans les Cévennes.

59 AD34, 6 M 652, dénombrement, p. 73.

60 CASTANET 2020 : à Cros (Gard) à partir de 1860, les usines restent ouvertes d'une saison à l'autre.

61 MESTRE 1887.

62 COLLECTIF 1999. Petit ouvrage non référencé.

63 Selon BASSI (L.), DELMAS, BERGES, *Indicateur commercial, industriel et viticole de l'arrondissement de Béziers et du département de l'Hérault*, 1863. Voir page 123-124 à l'article « soies ».

64 LUTHARD 1913, page 53.

65 LUTHARD 1913, page 85.

66 CREUZÉ DE LESSER 1821.

67 *L'indépendant de de Lodève*, 12 octobre 1879.

68 *L'indépendant de Lodève*, 14 mars 1880.

69 Délibération du 24 novembre 1885.

70 CHABROL 1994. En particulier chapitre III.

71 AD34, 9 M 2, Sériciculture.

72 Notice Wikipédia « le mûrier », en ligne : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mûrier>.

73 Voir *Cahiers du haut Vidourle*, n°32, p. 5-6.

74 AD34, 3 P 2335-40.

75 AD34, 2 E 60/232, acte chez les notaires Nolasque et Grasset à Montpellier, 29 mai 1854. « Plant de mûriers » parcelle 942.

76 Mise aux enchères des biens de Bancilhon sur requête de la succession Douysset. Voir la publication officielle de la vente : *L'indépendant de Lodève* du 6 janvier 1883.

77 BAZIN 1987.

78 Liquidation Douysset, échec et suicide de Puech, liquidation Bancilhon en 1883, etc.

Légendes des illustrations :

-Figure 1 : Plan de localisation des filatures à St André d'après un fond de plan de 1862 (AD345M462). Toutes ces filatures ne sont pas de même importance ni en activité en même temps.

-Figure 2 : La filature Bancilhon est parallèle au chemin de Camboux qu'elle borde. Parcelle 235, plan du 27 octobre 1858 (AD34 5M462).

-Figure 3 : bâtiment de la filature Bancilhon état actuel. Le bâtiment a été l'école publique puis la distillerie Audibert et il est aujourd'hui le siège d'une cave vinicole. On note les larges baies nécessaires pour apporter un maximum de lumière aux fileuses.

-Figure 4 : Filature Douysset, parcelle 942 en bordure de la route impériale et du chemin du Jeu des bergers (actuelle rue Bouisson-Bertrand). Plan du 27 octobre 1858 (AD34 5M462).

-Figure 5 : Intérieur d'une filature à Ganges Carte postale début XXe siècle.